

Groupe d'Études des Marchés de la Restauration Collective et de la Nutrition:

- Le GEMRCN ne s'applique qu'en restauration collective.
- Il rédige des documents techniques dont l'objectif est d'aider les acheteurs publics à élaborer leurs cahiers des charges et leurs contrats pour la restauration collective. Il est constitué de professionnels de la nutrition, de la restauration et de la diététique.
- · L'objectif est d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis en collectivité.
- · Les premières recommandations ont été publiées en 1999, la dernière version date d'Août 2013.

Les règles obligatoires des cantines



	Catégorie	Définition	Fréquence recommandée (sur 20 repas successifs)
A	Entrée Grasse	Entrées contenant plus de 15% de lipides	4/20 maxi
В	Crudités	Crudités de légumes ou de fruits, contenant au moins 50% de légumes ou de fruits	10/20 mini
С	Produits Frits ou Pré Frits	Produits à frire ou préfrits contenant plus de 15% de lipides	4/20 maxi
۵	Plats Protidiques	Plats protidiques ayant un rapport P/L infétieur ou égal à 1	2/20 maxi
E	Poisson	Poissons ou préparations à base de poisson contenant au moins 70% de poisson, et ayant un P/L supérieur ou égal à 2	4/20 mini
F	Viande Non haché de bœuf, de veau ou d'agneau et abats	Viande non hachée de bœuf, de veau ou d'agneau, et abats de boucherie	4/20 mini
G	Plats Cuisinés à base de viande ou de poisson	Préparations ou plats prêts à consommer à base de viande, de poisson ou d'œuf, contenant moins de 70% du grammage recommandé pour la denrée protidique des plats composés	3/20 maxi
н	Cuidités	Légumes ouits, autres que seos, seuls ou en mélange, contenant au moins 50% de légumes	10 sur 20
I	Féculents légumineuses	Légumes seos, féculents ou céréales, seuls ou en mélange contenant au moins 50% de légumes seos, féculents ou céréales	10 sur 20
J	Fromage	Fromage contenant plus de 150 mg de calcium par portion (4)	8/20 mini
K	Fauxmage	Fromages dont la teneur en calcium laitier est comprise entre 100 mg et moins de 150 mg par portion (4)	4/20 mini
L	Yaourt	Produits laitiers ou desserts lactés contenant plus de 100 mg de calcium laitier, et moins de 5 g de lipides par portion	6/20 mini
M	Pâtisserie	Desserts contenant plus de 15% de lipides	3/20 maxi
Z	Dessert Lacté sucré	Desserts ou produits laitiers contenant plus de 20 g de glucides simples totaux par portion et moins de 15% de lipides	4/20 maxi
0	Fruit	Desserts de fruits crus 100 % fruit cru	8/20 mini



« Fait Maison »

Afin de renforcer l'information du consommateur, la mention Fait maison doit signaler les plats cuisinés ou transformés sur place à partir de produits frais ou bruts ou de produits traditionnels de cuisine (huile, beurre, pain...). Cette mention permet de distinguer les plats de fabrication artisanale des plats ou ingrédients industriels, prêts à l'emploi, achetés en grande surface ou auprès d'un grossiste, réchauffés ou assemblés









Label pour la Viande

Créée en 2000 et reconnue par les Ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé. l'association Bleu-Blanc-Cœur construit depuis 20 ans des filières agricoles responsables et durables, visant à améliorer la qualité nutritionnelle et environnementale de notre alimentation et impactant ainsi positivement la santé de la Terre, des animaux et des hommes.